



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2020
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-neuvième session

8-17 février 2021

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soulignant dans le présent rapport que la transition vers un développement plus inclusif, équitable, résilient et durable passe par la justice sociale, le Secrétaire général analyse les politiques à adopter et les mesures à prendre. Le rôle du numérique dans la promotion du développement social et du bien-être pour tous est mis en évidence, en insistant particulièrement sur les groupes et populations défavorisés, marginalisés ou vulnérables. Le rapport contient en outre des recommandations sur la manière dont les pays peuvent accomplir de nouveaux progrès.

* [E/CN.5/2021/1](#).



I. Introduction

1. Dans sa décision 2020/212, le Conseil économique et social a décidé que le thème prioritaire de la cinquante-neuvième session de la Commission du développement social serait : « Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous ».

2. L'année 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de l'engagement pris par les États Membres, tel qu'énoncé dans le préambule de la Charte des Nations Unies, de « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Cette année marque aussi le vingt-cinquième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. En 1995, les participants au Sommet ont préconisé un changement de paradigme en faveur d'un développement social et économique axé sur les personnes, qui serait plus inclusif et plus équitable. Dans son programme d'action, l'accent a été mis sur l'éradication de la pauvreté ; la promotion d'un plein emploi productif ; la promotion de l'intégration et de l'inclusion sociales ; la réalisation d'un accès universel et équitable à un enseignement et à des soins de santé primaires de qualité ; la réduction des inégalités ; le renforcement de la coopération en matière de développement social dans l'ensemble du système des Nations Unies.

3. Adopté en 2015 par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 présente un ensemble complet et universel d'objectifs de développement durable, qui donne à l'élimination de la pauvreté une place centrale. Les États Membres se sont ainsi engagés à ne laisser personne de côté et à aider en priorité les plus défavorisés. Pour honorer cette promesse, il faut s'employer à réaliser une transition passant par la justice sociale, centrée sur les personnes et fondée sur le principe de la justice sociale, et aborder de façon équilibrée et intégrée les liaisons réciproques existant entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

4. Alors qu'il reste dix ans pour achever la réalisation du Programme 2030, le monde est confronté à des défis inédits et multiformes, dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les retombées économiques et sociales de la pandémie ont des effets dramatiques sur le développement social et le bien-être des populations du monde entier. La crise a non seulement étalé au grand jour les inégalités préexistantes et la faiblesse des systèmes actuels, mais elle les a aussi exacerbées. Elle pourrait inverser des décennies de progrès dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ce qui ferait beaucoup plus de laissés-pour-compte.

5. La crise créée par la COVID-19 a également accéléré le rythme de la transformation numérique. La révolution numérique a déjà contribué grandement au développement socioéconomique et amélioré la qualité de vie de nombreuses personnes. Néanmoins, elle risque aussi d'élargir la fracture numérique, d'exacerber encore les inégalités existantes et de polariser le marché du travail. Il est urgent de promouvoir une approche à dimension humaine afin de maximiser les bénéfices et de minimiser les risques créés par le numérique.

6. Le relèvement après la crise de la COVID-19 est l'occasion de remettre à plat les politiques socioéconomiques afin de relancer la croissance économique. Il faut donc améliorer durablement le niveau de vie et le bien-être de toutes et de tous, dans le cadre des efforts visant à promouvoir la transition vers le développement durable passant par la justice sociale telle qu'envisagée dans le Programme 2030. Le numérique peut faciliter cette transition et créer une société plus inclusive, équitable, résiliente et durable pour toutes et pour tous.

II. Une transition vers le développement durable passant par la justice sociale dans le contexte du Programme 2030

A. Les modes de développement actuels et leurs conséquences

7. En adoptant le Programme 2030, les dirigeants du monde entier ont reconnu que la trajectoire actuellement suivie par le développement économique avait conduit non pas à une prospérité partagée pour toutes et tous, mais à des inégalités élevées et croissantes dans de nombreux pays, à une crise climatique et à des modes de consommation et de production non durables, qui ont lourdement pesé sur le développement social et le bien-être des personnes, en particulier des plus vulnérables.

8. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, des progrès considérables ont été accomplis en matière de développement économique et social. De nombreux pays ont connu des périodes de croissance économique soutenue, qui ont permis d'améliorer le niveau de vie et de sortir les gens de l'extrême pauvreté. Cependant, entre 1990 et 2016, les inégalités de revenus¹ ont augmenté dans 49 des 119 pays pour lesquels des données sont disponibles. Aujourd'hui, plus des deux tiers (71 %) de la population mondiale résident dans des pays où les inégalités ont augmenté². En outre, à la fin de 2019, les 1 % les plus riches d'un pays détenaient généralement 25 à 40 % de l'ensemble des richesses – la part des 10 % des adultes les plus riches représentant habituellement 55 à 75 % –, tandis que les 54 % les plus pauvres avaient moins de 2 % de la richesse totale³. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le premier décile de l'échelle des revenus détenait près de la moitié de la richesse totale contre 3 % seulement pour les quatre derniers déciles. Plus d'une personne sur trois était considérée comme économiquement vulnérable, parce qu'elle ne disposait pas des actifs financiers liquides nécessaires pour maintenir un niveau de vie supérieur au niveau de pauvreté pendant au moins trois mois⁴. Plus de 55 % de la population n'avait accès à aucun mécanisme de protection sociale⁵. Dans de nombreux pays, les inégalités persistent en matière de possibilités et d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement, à une alimentation saine, nutritive et suffisante, à une protection sociale ou aux technologies numériques, et le fossé s'est creusé.

9. Ces disparités affectent les sociétés de multiples façons. Sur le plan économique, des inégalités fortes sont associées à une productivité plus fiable, à une prospérité limitée et à des effets négatifs sur la réduction de la pauvreté⁶. Elles nuisent également à une croissance soutenue. Une étude du Fonds monétaire international a montré qu'une plus grande égalité des revenus augmentait la durée des périodes de croissance économique dans les pays de façon plus marquée que le libre-échange, une

¹ Mesure réalisée à l'aide du coefficient de Gini.

² *World Social Report 2020: Inequality in a Rapidly Changing World* (publication des Nations Unies, 2020, non disponible en français).

³ Anthony Shorrocks, James Davies et Rodrigo Lluberas, *Global wealth report 2020* (Credit Suisse Research Institute, octobre 2020) (non disponible en français).

⁴ Voir www.oecd-ilibrary.org/sites/689afed1-en/index.html?itemId=/content/publication/689afed1-en (non disponible en français).

⁵ Organisation internationale du Travail (OIT), *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, Bureau international du Travail, 2017).

⁶ Voir www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/inclusive_development/towards_human_resiliencesustainingmdgprogressinanageofeconomicun.html (non disponible en français).

faible corruption des gouvernements, des investissements étrangers ou une dette extérieure peu importante⁷. Sur le plan politique, une forte inégalité sape la stabilité sociale et politique car elle alimente le mécontentement et la méfiance à l'égard des institutions publiques, ce qui affaiblit le contrat social et érode la démocratie.

10. Sur le plan social, les inégalités alimentent un large éventail de problèmes, notamment la violence et la corruption, ainsi que les atteintes à la santé physique et mentale, et érodent la qualité des relations sociales et du capital social des populations, qui sont des facteurs essentiels du bonheur et de l'épanouissement des personnes⁸. Elles creusent davantage la fracture numérique, ce qui contribue ensuite à exacerber l'inégalité même qui a créé ce phénomène. Les inégalités ont aussi des répercussions négatives sur la réduction de la pauvreté. Depuis 2015, l'augmentation des inégalités a ralenti le rythme de réduction de la pauvreté mondiale à moins d'un demi-point de pourcentage par an, après une baisse soutenue entre 1990 et 2013, période pendant laquelle le taux de pauvreté est passé de 36 % à 11 %⁹.

11. Les inégalités entraînent aussi une diminution du soutien du public à la protection de l'environnement, en raison de la polarisation des sociétés et de la défiance envers les institutions publiques. De plus, elles contribuent largement à la concurrence entre les statuts, en raison de l'anxiété accrue qui alimente le consumérisme, lequel, à son tour, fait pression sur les ressources limitées de la planète. Des études ont montré que les personnes vivant dans des quartiers où les inégalités sont élevées ont tendance à consommer davantage de biens de prestige, tels que les vêtements de marque et les voitures de luxe¹⁰. Une autre étude a indiqué que la consommation était le principal déterminant des incidences mondiales, devant d'autres facteurs socioéconomiques et démographiques, tels que l'âge, la taille du ménage, les qualifications ou la structure du logement¹¹. On estime que 25 à 43 % des répercussions environnementales sont causées par les 10 % les plus riches du monde, tandis que la part des 10 % les plus pauvres représente 3 % à 5 %¹².

Modes de consommation et de production non durables

12. Au-delà du comportement des consommateurs, le modèle de production de masse actuel n'est pas viable. L'industrie textile, qui représente 2 400 milliards de dollars, est responsable de 8 à 10 % des émissions de gaz à effet de serre et de 20 % des effluents industriels dans le monde. Selon l'Alliance des Nations Unies pour une mode durable, les pertes découlant de la sous-utilisation des vêtements et du manque de recyclage représentent 500 milliards de dollars chaque année. Quelque 300 millions de tonnes de plastique et plus de 50 millions de tonnes d'électronique ont été jetées rien qu'en 2019¹³. Les industries du bois, du papier et du meuble contribuent à la déforestation partout dans le monde. S'il est vrai que le rythme de la déforestation a ralenti, on estime que le monde a perdu 420 millions d'hectares de forêts au profit

⁷ Voir www.un.org/fr/chronicle/article/pourquoi-il-est-important-de-remedier-aux-inegalites.

⁸ Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pour vivre heureux, vivons égaux ! Comment l'égalité réduit le stress, préserve la santé mentale et améliore le bien-être de tous* (Paris, Les Liens qui libèrent, 2019).

⁹ Voir <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/home.aspx> (consulté le 7 novembre 2020).

¹⁰ Jesse Bricker, Rodney Ramcharan et Jacob Krimmel, *Signaling status: the impact of relative income on household consumption and financial decisions*, Finance and Economics Discussion Series, document de travail n° 2014-76 (Washington, D.C., Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, septembre 2014).

¹¹ Thomas Wiedmann *et al.*, « Scientists' warning on affluence », *Nature Communications*, vol. 11, juin 2020 (non disponible en français).

¹² Jordi J. Teixidó-Figueras *et al.*, « International inequality of environmental pressures: decomposition and comparative analysis », *Ecological Indicators*, vol. 62, mars 2016 (non disponible en français).

¹³ Voir www.wri.org/blog/2020/08/how-to-circular-economy (non disponible en français).

d'autres utilisations des terres depuis 1990, le taux de déforestation annuel ayant atteint 10 millions d'hectares environ au cours des cinq dernières années¹⁴.

13. Le mode de production, de traitement et de consommation des aliments détermine la durabilité des écosystèmes. Les progrès technologiques des cinq dernières décennies ont amélioré la productivité de la production et de la distribution alimentaires, tandis que la mondialisation, la croissance des revenus et la baisse des prix des denrées alimentaires ont permis à un nombre croissant de personnes de consommer davantage de nourriture et de s'alimenter de façon plus variée¹⁵. En 2019, le monde a consommé 339 millions de tonnes de viande, contre 324 millions de tonnes en 2015¹⁶. Les chaînes d'approvisionnement du bétail produisent des émissions de gaz à effet de serre importantes et consomment de grandes quantités de terre, d'eau, de nutriments et d'énergie¹⁷. Plus de 50 % des cultures vivrières dans le monde sont utilisées pour nourrir des animaux de ferme et non des personnes¹⁸. L'augmentation de la consommation mondiale de poisson (de 122 % entre 1990 et 2018) a contribué à une hausse mondiale de la production des pêches de capture et de l'aquaculture (de 14 % et de 527 % respectivement, au cours de la même période). La pêche de capture ayant atteint un plateau depuis la fin des années 1980, l'écart entre l'offre et la demande est comblé par la production aquacole, dont les retombées sur l'environnement aquatique sont beaucoup plus importantes et qui représente aujourd'hui près de la moitié de la production totale de poisson dans le monde¹⁹.

La production alimentaire et ses effets sur le milieu naturel

La production alimentaire elle-même nécessite des quantités importantes d'énergie et de ressources, dont des terres et de l'eau douce. La production alimentaire représente aujourd'hui près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre mondiales^a. La moitié des terres habitables du monde sont utilisées pour l'agriculture^b. Cependant, 24 % des terres productives du monde sont dégradées et 42 % de la population mondiale vivant dans la pauvreté dépend de terres dégradées pour se nourrir et obtenir des revenus^c. Il est donc essentiel de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres^d. La demande croissante en matière de production alimentaire entraîne également des carences en eau douce dans certaines régions : environ 70 % des prélèvements d'eau douce mondiaux sont utilisés pour l'agriculture et 78 % de l'eutrophisation des océans et de l'eau douce dans le monde est causée par l'agriculture^a.

Non seulement la quantité des terres et des eaux se détériore, mais leur qualité également. Par exemple, la quantité et la toxicité des déchets éliminés dans l'eau sont en augmentation. L'utilisation accrue d'engrais synthétiques et de certains pesticides pour la production de cultures industrielles a entraîné une détérioration de la qualité de sols qui avaient

¹⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Évaluation des ressources forestières mondiales : principaux résultats* (Rome, 2020).

¹⁵ John Kearney, « Food consumption trends and drivers », *Philosophical Transactions of the Royal Society B : Biological Sciences*, vol. 365, n° 1554 (septembre 2010) (non disponible en français).

¹⁶ Voir www.fao.org/3/I9286EN/i9286en.pdf (non disponible en français) et www.fao.org/3/ca8819en/CA8819EN.pdf (non disponible en français).

¹⁷ Voir fao.org/publications/card/fr/c/CA1177FR/ (résumé en français et lien vers la publication en anglais).

¹⁸ Voir <https://ourworld.unu.edu/en/agriculture-and-food-systems-unsustainable> (non disponible en français).

¹⁹ FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020 : La durabilité en action* (Rome, 2020).

mis 100 à 1 000 ans à se former. L'agriculture et l'aquaculture créent des risques pour 24 000 des 28 000 espèces qui pourraient disparaître, selon la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles. Les nouvelles technologies ont contribué à protéger l'environnement grâce, entre autres, à l'approvisionnement énergétique intelligent, aux systèmes de traitement des déchets et des eaux, aux moyens de transport et aux systèmes modernes de production et de distribution de denrées alimentaires, mais elles ont également produit une variété croissante d'agents et de circonstances dont les conséquences sont en partie inconnues, difficiles à prévoir et capables de poser des risques irréversibles pour la santé humaine et celle de l'écosystème.

^a Voir <https://ourworldindata.org/environmental-impacts-of-food> (non disponible en français).

^b Voir <https://ourworldindata.org/global-land-for-agriculture> (non disponible en français).

^c Voir https://fr.wfp.org/moyens-existence-et-ecosystemes-durables?_ga=2.110344453.1453163362.1607371586-536063830.1607371586.

^d Voir www.unccd.int/actions/achieving-land-degradation-neutrality (non disponible en français).

^e Voir www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/91173/E83079.pdf (non disponible en français).

14. Un tiers de la nourriture produite dans le monde est gaspillée chaque année et on estime que 2 milliards de personnes n'ont pas un accès régulier à une alimentation saine, nutritive et suffisante. En 2019, il y avait près de 60 millions de personnes sous-alimentées de plus qu'en 2014, et la COVID-19 a encore aggravé la situation. D'ici 2030, le nombre total de personnes sous-alimentées dans le monde devrait atteindre 840 millions²⁰. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la faim dans le monde pourrait être éliminée si un quart seulement de la nourriture perdue ou gaspillée était sauvé. Dans les pays en développement, il est possible de perdre 30 à 40 % de l'ensemble de la nourriture dans la chaîne de production en raison du manque d'installations appropriées pour le stockage, la transformation ou le transport après la récolte. Dans les pays développés, la nourriture est gaspillée à cause des habitudes de consommation, de la surproduction et des réglementations qui font que des aliments sûrs sont retirés du marché. Le gaspillage alimentaire mensuel moyen par personne en Europe et en Amérique du Nord (10 kg) correspond au gaspillage alimentaire moyen par personne et par an en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est.

15. Des progrès tangibles ont été réalisés en matière de pratiques de production durables. Mais l'efficacité et la sécurité de la production doivent être améliorées, la capacité des ressources naturelles et des écosystèmes d'absorber les déchets et de régénérer les ressources étant limitée²¹. La pandémie de COVID-19 a réduit la demande de nombreux biens et services, tels que les vêtements et les voyages, mais cette tendance ne devrait pas durer. Dans la phase de relèvement après la pandémie, les modes de consommation et de production devraient être modifiés : a) en dissociant la croissance économique de la dégradation de l'environnement ; b) en augmentant la

²⁰ FAO et al., *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 : Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable* (Rome, 2020).

²¹ Florian Schaefer et al., « Ecological footprint and biocapacity: the world's ability to regenerate resources and absorb waste in a limited time period », Working Papers and Studies (Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006) (non disponible en français).

gestion durable des ressources et leur efficacité, et c) en encourageant des pratiques commerciales et un comportement de consommation durables.

B. Plus d'inclusion, d'équité et de résilience sur la voie du développement durable

1. Intégrer la « durabilité » dans les politiques socioéconomiques

16. Si la croissance est une condition nécessaire au progrès socioéconomique durable et à l'amélioration du bien-être, les approches actuellement adoptées en matière de croissance dans l'économie réelle, qui est mesurée par le produit intérieur brut (PIB), ne sont pas suffisamment inclusives et entraînent des coûts importants pour la société et l'environnement, dont certains sont « invisibles » car ils ne sont pas pris en compte en termes monétaires. Lorsque ces coûts deviennent visibles, à travers des événements (tels que des troubles sociaux) ou des changements physiques (tels que la pollution de l'air et de l'eau ou la dégradation des terres et des forêts) qui réduisent la croissance économique et le bien-être des populations, il reste généralement peu de temps pour empêcher des conséquences catastrophiques. Les grandes tendances mondiales montrent que l'humanité est à un tournant de son histoire et qu'une action collective est nécessaire pour changer le modèle de croissance économique, afin de minimiser les fardeaux qui pèsent sur les sociétés et l'environnement et de promouvoir la durabilité à long terme. De tels changements seront bénéfiques mais comporteront également des coûts d'ajustement. En application du principe selon lequel il ne faut laisser personne de côté et du principe de prospérité partagée associés au Programme 2030, les bénéfices du développement économique et des progrès technologiques, ainsi que les coûts d'ajustement susmentionnés, doivent être équitablement partagés pendant la transition, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes défavorisées ou en situation de vulnérabilité. Pour résumer, une transition passant par la justice sociale est nécessaire pour réaliser « l'avenir que nous voulons »²².

17. Réaliser une transition vers le développement durable qui passerait par la justice sociale implique de repenser l'activité économique, non pas comme une fin en soi mais plutôt comme un moyen de faire progresser durablement les capacités et le bien-être humains, tout en protégeant l'environnement. Une telle transition nécessite de changer d'état d'esprit en passant de la poursuite de gains économiques et matériels restreints à court terme à un rééquilibrage des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, afin de construire un avenir durable pour tous.

18. Une transition passant par la justice sociale met les personnes au centre et réoriente ainsi les politiques, les incitations économiques et les activités vers la construction d'un système plus inclusif, plus équitable, plus résilient et plus durable, tout en protégeant les personnes en situation de vulnérabilité pendant la transition. À cette fin, il faudra : a) parvenir à une croissance inclusive et équitable, qui est

²² Le concept de « transition passant par la justice sociale » élargit la notion de « transition juste » initialement présentée par le mouvement syndical pour atténuer les répercussions des pertes d'emploi sur les travailleurs et les populations lors du passage des combustibles fossiles à l'industrie verte. Au fil des ans, cette définition initiale a été étoffée pour englober un appel plus large à une transition plus juste et plus équitable, qui assure non seulement la durabilité environnementale, mais aussi un travail décent, l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté. Voir OIT, « A just transition to a sustainable future : next steps for Europe », document de travail pour une table ronde organisée au Parlement européen, Bruxelles, novembre 2017 (non disponible en français), et Samantha Smith, « Just transition: a report for the OECD », rapport préparé pour le Centre pour une transition juste et fourni à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mai 2017 (non disponible en français).

essentielle pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités, promouvoir le travail décent, favoriser l'inclusion sociale et faire progresser le bien-être ; b) intégrer la durabilité dans l'élaboration des politiques socioéconomiques en adoptant une compréhension plus large des changements climatiques ainsi qu'une conception de l'environnement qui tienne compte des personnes et de leurs liens avec les limites de la planète et qui favorise une compréhension plus holistique du développement à dimension humaine.

19. Pour qu'une transition passant par la justice sociale soit possible, il faut renforcer la résilience, c'est-à-dire la capacité des sociétés, des populations et des personnes d'absorber des chocs tels que des crises économiques, des catastrophes naturelles, des troubles sociaux ou des pandémies mondiales et de s'en remettre. Il est donc essentiel d'investir dans les capacités humaines, afin que chaque personne, et la collectivité à laquelle elle appartient, dispose des moyens d'actions, des connaissances, des capacités et des ressources nécessaires pour résister aux chocs, en tirer des enseignements et faire preuve de résilience. Les systèmes de protection sociale, et en particulier les socles de protection sociale, jouent un rôle clef pour ce qui est de faciliter une transition juste et de renforcer la résilience des personnes et des ménages face aux chocs.

2. Modèles de croissance alternatifs pour un développement durable

20. L'évolution du raisonnement en matière d'activité économique est à l'origine du nombre croissant de recherches sur les mesures du bien-être qui vont au-delà du PIB. Ces études tiennent compte de multiples dimensions de l'inégalité et du bien-être subjectif pour mesurer la richesse, les performances économiques et le progrès social à l'échelle nationale. Le changement de paradigme qui se dessine est inscrit dans le Programme 2030 et dans le constat qu'une transition passant par la justice sociale est nécessaire. Dans leur rapport intitulé *Beyond GDP: Measuring What Counts for Economic and Social Performance*, les présidents du Groupe d'experts de haut niveau sur la mesure des performances économiques et du progrès social ont encouragé l'utilisation de nouvelles mesures du bien-être, le PIB étant axé uniquement sur la production de biens et de services et non sur la santé, l'éducation et l'environnement²³.

21. Plus précisément, la Commission a proposé d'améliorer les mesures existantes (telles que les mesures des inégalités verticales en matière de ressources économiques, des inégalités horizontales en matière de qualité de vie, de durabilité et de bien-être subjectif) et d'élaborer des critères de mesure dans de nouveaux domaines (tels que l'insécurité économique, l'inégalité des chances et la confiance)²⁴. En 2011, l'OCDE a lancé l'indicateur du vivre mieux, qui contient une série de mesures du bien-être comparables au niveau international. L'Indice de richesse globale est un autre instrument de mesure du bien-être : comme l'explique le rapport *Inclusive Wealth Report 2018* du Programme des Nations Unies pour l'environnement, cet indice mesure la richesse d'une nation en tenant compte du capital humain (éducation, compétences, revenu potentiel, espérance de vie et population), du capital naturel (combustibles fossiles, minéraux, ressources forestières et terres) et du capital physique (comme les routes, les voies ferrées, les bâtiments, les véhicules et les machines). Le rapport a ainsi montré que même si le PIB par habitant a augmenté depuis 1998 dans presque tous les 140 pays de

²³ Joseph E. Stiglitz, Jean-Paul Fitoussi et Martine Durand, *Beyond GDP: Measuring What Counts for Economic and Social Performance* (Paris, Éditions de l'OCDE, 2018) (non disponible en français).

²⁴ Voir https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/side-events/documents/20190301-1M-HLEG_Report_Friday_Seminar.pdf (non disponible en français).

l'échantillon examiné dans l'étude, près d'un tiers (44) de ces pays ont connu une baisse de la richesse globale par habitant²⁵.

22. De même, le concept d'économie verte inclusive donne une approche de la croissance économique qui tient compte d'environnements plus sûrs et plus sains et du développement de sociétés inclusives sur le plan social et économes en ressources²⁶. En 2019, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont défini cinq principes pour une économie verte inclusive : a) bien-être ; b) justice ; c) limites des ressources de la planète ; d) efficacité et suffisance ; e) bonne gouvernance²⁷.

23. Si elles sont bien gérées, les transitions vers des économies durables sur les plans écologique et social peuvent devenir de puissants moteurs en matière d'élimination de la pauvreté, de justice sociale ainsi que de création et d'amélioration de l'emploi. Une économie verte inclusive peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté car souvent les plus pauvres sont les plus dépendants des services écosystémiques et les plus sensibles aux changements environnementaux²⁸. Une telle économie doit également faire partie intégrante de la lutte pour la justice sociale mondiale²⁹. Le potentiel de création d'emplois et de formation de revenu dans une économie verte est supérieur aux pertes potentielles³⁰, mais un consensus social fort est nécessaire en ce qui concerne l'objectif et les chemins menant à la durabilité. Le dialogue social avec tous les acteurs concernés doit faire partie intégrante du cadre institutionnel d'élaboration et d'application des politiques à tous les niveaux.

24. L'économie sociale et solidaire³¹ est un autre modèle de croissance alternatif, qui vise à trouver un nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience sociale et environnementale. Elle désigne les entreprises et les organisations, en particulier les coopératives, les sociétés mutualistes, les associations, les fondations et les entreprises sociales, qui visent la solidarité économique et sociale par la production de biens, de services et de connaissances³². En donnant davantage de moyens aux personnes par un contrôle accru des processus de décision et des ressources, l'économie sociale et solidaire favorise le dynamisme économique, la protection sociale, la protection de l'environnement et l'avancement sociopolitique³³.

25. L'économie circulaire est une approche de la durabilité de la production et de la consommation qui favorise le passage d'un cycle fondé sur l'extraction, la production, l'utilisation et la mise au rebut à un modèle qui inclut le recyclage, la réparation, la réutilisation, la refabrication, la location et la durabilité plus longue des

²⁵ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Inclusive Wealth Report 2018: Measuring Sustainability and Well-being* (Nairobi, 2018) (non disponible en français).

²⁶ Voir www.fao.org/3/a-ml542f.pdf (non disponible en français).

²⁷ Voir www.greeneconomycoalition.org/assets/reports/GEC-Reports/Principles-priorities-pathways-inclusive-green-economies-web.pdf (non disponible en français).

²⁸ Voir www.fao.org/fileadmin/user_upload/sustainability/pdf/GreenEconomy-Full.pdf (non disponible en français).

²⁹ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_554314.pdf.

³⁰ OIT, *Emplois et questions sociales dans le monde 2018 : une économie verte et créatrice d'emplois* (Genève, Bureau international du Travail, 2018).

³¹ Voir https://unsse.org/wp-content/uploads/2014/08/Position-Paper_TFSSE_Eng1.pdf (non disponible en français).

³² Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms_166727.pdf (non disponible en français).

³³ OIT, *Social Solidarity and South-South Cooperation: A Compilation of Short South-South Cooperation Articles for the « Academy of Social Solidarity Economy: Social Innovation in the World of Work »* (Johannesburg, 2015), Anita Amorim, Andrew Dale et Charbel Fakhri-Kairouz, éditeurs (Genève, Bureau international du travail, 2015).

biens³⁴. Si ses avantages pour l'environnement sont évidents, elle a aussi le potentiel de remettre au goût du jour les professions liées à la réparation et à la réutilisation de biens, que l'économie des services a fait disparaître au cours des dernières décennies. Toutefois, des politiques adaptées sont nécessaires pour encourager le changement. En 2015, l'Union européenne a adopté un plan d'action en faveur de l'économie circulaire. En 2018, la ville de Toronto (Canada), a mis en place un plan et un cadre d'exécution fondé sur l'économie circulaire pour les marchés publics. Cette approche pourrait également être adoptée dans le cadre des efforts d'intervention et de relèvement après la pandémie de COVID-19, pour traiter les incidences environnementales des déchets dangereux, tels que les désinfectants et les équipements de protection individuelle et médicale.

26. Un système de protection sociale efficace, conçu pour protéger les personnes contre les risques et les chocs économiques, sociaux et environnementaux en garantissant la sécurité de l'emploi et des revenus tout au long du cycle de vie, est essentiel pour faciliter une transition passant par la justice sociale. La protection sociale compte parmi les moyens d'intervention les plus efficaces pour réduire simultanément les inégalités et la pauvreté en favorisant dans le même temps une croissance inclusive (voir E/CN.5/2019/3). Tout en instaurant progressivement des systèmes de protection sociale complets, de nombreux pays se sont engagés à établir des socles de protection sociale définis à l'échelle nationale afin d'offrir des soins de santé essentiels, des prestations permettant d'assurer l'alimentation et l'éducation des enfants et une sécurité de revenu de base tout au long de la vie. La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance des systèmes de protection sociale et mis en évidence de graves lacunes en matière de couverture³⁵. De nombreux pays ont pris des mesures pour étendre la couverture et améliorer les prestations (1 518 mesures dans 208 pays)³⁶ ; toutefois, il s'agit principalement de mesures à court terme et temporaires.

27. À l'avenir, il est nécessaire de renforcer les politiques de protection sociale afin que les travailleurs soient couverts quelle que soit la forme que prend leur emploi, y compris les personnes travaillant dans l'économie informelle et celles qui subissent les effets négatifs des transformations numériques ou des transitions vers la croissance verte, grâce à des cadres juridiques appropriés, des systèmes administratifs solides et des mécanismes de financement durables et équitables. Il s'agit notamment de promouvoir une approche centrée sur l'être humain pour l'avenir du travail, en application de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (A/73/918, annexe), adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2019 et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/342.

28. L'évolution de la dynamique des populations, les effets des changements climatiques ainsi que l'évolution technologique rapide et son incidence sur le monde du travail rendent les protections sociales universelles d'autant plus nécessaires pour garantir les moyens de subsistance et faciliter les transitions entre vie et travail. Par ailleurs, comme indiqué dans le texte de la Déclaration, la formation professionnelle, les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et la formation en cours d'emploi devraient être proposées à tous les travailleurs afin qu'ils puissent améliorer leurs compétences, dont les compétences numériques, de manière à ce qu'aucune personne

³⁴ OIT, *Skills for a Greener Future: A Global View Based on 32 Country Studies* (Genève, Bureau international du Travail, 2019) (non disponible en français).

³⁵ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_747844.pdf et www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_754731.pdf (non disponible en français).

³⁶ OIT, « Social protection monitor: social protection responses to the COVID-19 crisis around the world », 28 octobre 2020, disponible à l'adresse www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=56047 (non disponible en français).

ne soit laissée de côté lors de la transition vers le développement durable. Ces mesures sont essentielles pour promouvoir une transition vers le développement durable qui passe par la justice sociale³⁷.

III. Le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous

A. Avantages, possibilités et risques potentiels liés au numérique

1. Les technologies numériques au service du développement social

29. Les technologies numériques offrent de nouvelles possibilités de réaliser les trois objectifs fondamentaux du développement social énoncés lors du Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et de l'emploi productif et le renforcement de l'inclusion sociale.

30. Les technologies numériques peuvent améliorer la productivité dans le monde du travail et élargir la gamme des moyens par lesquels les personnes recherchent du travail, les entreprises recrutent des talents et les biens et services sont produits et distribués³⁸. Elles peuvent permettre aux travailleurs de travailler à distance et favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en multipliant les possibilités de revenu³⁹. Par exemple, le commerce électronique a aidé des populations rurales à sortir de la pauvreté et revitalisé des villages en créant des emplois et en augmentant les revenus des ménages⁴⁰. Toutefois, bon nombre des possibilités et des avantages offerts par les nouvelles technologies dans le monde du travail ne sont pas garantis ou automatiques et nécessitent au contraire un cadre législatif et réglementaire favorable qui assure aux travailleurs le respect de leurs droits et un emploi décent. Les systèmes de protection sociale doivent être renforcés pour répondre de manière adaptée à l'évolution des besoins et aux nouveaux défis, selon les principes de mutualisation des risques et d'équité dans le financement et les prestations. Les lacunes en matière de protection de l'emploi et de protection sociale dans l'économie à la tâche ou l'économie de plateforme, par exemple, rendent les travailleurs vulnérables aux chocs, ce qui aggrave la pauvreté et les inégalités et met en péril le contrat social. Garantir une protection sociale adéquate aux travailleurs dans toutes les catégories d'emploi contribue non seulement à protéger ces derniers et leurs familles, mais aussi à créer des conditions de concurrence plus équitables entre les acteurs de l'« ancienne » et de la « nouvelle » économie⁴¹.

31. Les technologies numériques peuvent également contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités en fournissant des moyens plus économiques de répondre aux besoins les plus urgents et les plus fondamentaux en matière d'alimentation, d'eau propre, de

³⁷ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf.

³⁸ OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : l'avenir du travail* (Paris, 2019).

³⁹ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_662440.pdf et https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_721011.pdf.

⁴⁰ Voir www.banquemondiale.org/fr/results/2019/11/22/stimulating-jobs-growth-entrepreneurship-income-in-rural-china-through-e-commerce.

⁴¹ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_629864.pdf (non disponible en français) et <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/issr.12212> (non disponible en français).

logement, d'éducation et de santé, dont les coûts peuvent représenter jusqu'à 80 % des revenus des ménages dans les pays en développement.

32. Les technologies numériques peuvent favoriser l'inclusion sociale en facilitant la pleine participation de tous les membres de la société et en garantissant leur accès à une éducation de qualité, aux soins de santé, à un travail décent, à un logement abordable et à la protection sociale. La révolution numérique ne devrait laisser personne de côté.

33. La cybersanté est de plus en plus perçue comme une composante essentielle à la réalisation de la couverture sanitaire universelle⁴². Aujourd'hui, plus de la moitié des États membres de l'Organisation mondiale de la Santé ont mis en place des stratégies pour la cybersanté. La santé mobile (m-santé) favorise la diffusion d'informations, notamment au moyen de campagnes de santé ciblées. La télésanté permet de fournir des soins directement par l'intermédiaire d'appareils mobiles et de pallier ainsi le manque d'infrastructures et la pénurie de personnel de santé dont souffrent les populations isolées et les collectivités insuffisamment desservies⁴³. Les services de télésanté se sont révélés cruciaux pendant les périodes de confinement liées à la COVID-19. Par ailleurs, l'apprentissage en ligne facilite la formation du personnel soignant, les dossiers médicaux électroniques permettent d'obtenir des informations précises et actualisées sur les patients et d'améliorer par conséquent le dépistage et le traitement de ces derniers, et l'intelligence artificielle peut être d'une grande aide pour ce qui est d'établir des diagnostics.

34. Du fait de la crise liée à la COVID-19, l'innovation s'accélère à l'échelle mondiale pour permettre à l'apprentissage de se poursuivre à distance. De nombreux cours sont désormais dispensés en ligne en raison de la fermeture des écoles. Dans les régions où la connectivité est limitée, les pays ont eu recours à des modes d'enseignement à distance plus traditionnels mêlant généralement télévision, radio et presse écrite⁴⁴. Les technologies numériques sont au cœur de l'action menée par les pays pour améliorer et développer l'enseignement à distance et mettre en place des systèmes éducatifs plus ouverts, plus inclusifs et plus souples après la pandémie.

35. Les technologies numériques servent également à améliorer l'efficacité des systèmes agroalimentaires, qui est essentielle à la sécurité alimentaire. Les applications mobiles qui donnent des informations sur les prix aux agriculteurs, telles que l'application M-Farm au Kenya⁴⁵, peuvent réduire les distorsions du marché et aider ceux-ci à planifier leurs productions et à ajuster la répartition des cultures. Les technologies qui fournissent en temps réel des alertes donnant des conseils agricoles en fonction de la météo permettent aux agriculteurs d'anticiper les attaques de parasites, les mauvaises récoltes et les changements climatiques et d'y faire face. L'utilisation de solutions d'agriculture de précision, tels que l'Internet des objets, aide à réaliser des économies.

36. L'accès aux services financiers est un facteur important à prendre en compte si l'on veut améliorer les moyens de subsistance et la sécurité des revenus. L'innovation numérique et les progrès accomplis dans le domaine des technologies mobiles ouvrent de nouvelles perspectives d'inclusion financière par l'intermédiaire de la banque sans fil. Parmi les services d'argent mobile les plus connus, on peut citer M-Pesa au Kenya et Alipay, en Chine.

⁴² Résolution 58.28 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

⁴³ Voir www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/SDO2019_Preview_Booklet_Web.pdf (non disponible en français).

⁴⁴ Organisation des Nations Unies, « L'éducation en temps de COVID-19 et après », note de synthèse, août 2020.

⁴⁵ Voir www.mfarm.co.ke/ (non disponible en français).

37. Les nouvelles technologies, telles que l'impression 3D, aident à bâtir à moindre coût des ouvrages plus respectueux de l'environnement et concourent de ce fait à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'accès à un logement abordable et à la protection de l'environnement. Quelque 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat, et près de 1 milliard d'entre elles dans des taudis et des implantations sauvages. Les avancées réalisées dans le domaine des technologies liées au logement peuvent contribuer à garantir l'accès à un logement décent. Les techniques de matériaux innovantes ont permis de fournir aux populations déplacées davantage de logements préfabriqués.

38. Les technologies numériques peuvent donner des moyens d'action aux femmes et aux filles, en particulier à celles qui vivent dans des zones rurales et n'ont qu'un accès limité au marché de l'emploi formel, à l'éducation, aux services de santé et aux autres services. Internet, les plateformes numériques, les téléphones mobiles et les services financiers numériques peuvent servir de tremplin aux femmes et aux filles et les sortir de l'impuissance en les aidant à prendre confiance en elles, en renforçant leur pouvoir et leur indépendance économiques et en améliorant leur accès au savoir. Ainsi, les technologies numériques peuvent contribuer à ce que les femmes aient davantage accès aux services financiers, aux informations sur leurs droits à la terre et à l'héritage et aux possibilités économiques et éducatives.

39. Les technologies numériques peuvent donner aux groupes sociaux marginalisés ou défavorisés les moyens de se prendre en main et favoriser leur inclusion et participation sociales. Elles offrent également aux personnes en situation de handicap, qui représentent 15 % de la population mondiale, et aux personnes âgées, dont 46 % souffrent également d'une forme de handicap, la possibilité d'améliorer leur qualité de vie, d'accroître leur inclusion dans la société et de vivre de manière autonome. Par exemple, les plateformes en ligne permettent aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux services publics et à des emplois, les supports de formation en ligne adaptés aux besoins des élèves souffrant de troubles cognitifs éliminent des obstacles à l'apprentissage et les appareils numériques et technologies d'assistance favorisent l'inclusion et la participation des personnes âgées et des personnes handicapées dans leurs collectivités. De même, les technologies de l'information et des communications (TIC) et Internet peuvent servir à préserver et à diffuser la culture des peuples autochtones et constituent une plateforme unique permettant de faire entendre la voix et de défendre les intérêts de ces peuples, tout en les aidant à surmonter leur éloignement géographique et à participer davantage à tous les aspects de la société.

40. Un nombre croissant de gouvernements nationaux, locaux et municipaux poursuivent des stratégies d'administration numérique, lesquelles prévoient de nouveaux outils permettant de fournir, moyennant diverses plateformes en ligne ou hors ligne, toute une gamme de services numériques relatifs, entre autres, à l'enregistrement des entreprises, à la déclaration des impôts ou encore à l'obtention d'actes de naissance et de pièces d'identité. Ces services sont particulièrement utiles aux populations des zones rurales et isolées. Les États investissent dans la collecte et l'utilisation de données aux fins de l'élaboration de politiques ainsi que dans l'utilisation innovante des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs, le but étant de rendre les services publics plus accessibles, plus responsables et plus efficaces⁴⁶. Les technologies de l'information transforment la manière dont les gouvernements communiquent et dialoguent avec les citoyens. L'utilisation des plateformes en ligne pour la passation des marchés publics, notamment pour des achats responsables fondés sur les objectifs de développement durable, peut accroître la transparence. Les systèmes d'identification numérique de

⁴⁶ Voir www.un.org/development/desa/publications/publication/2020-united-nations-e-government-survey (non disponible en français).

base peuvent aider à répartir les prestations sociales de manière plus équitable et efficace. L'administration et les services numériques sont porteurs d'un potentiel immense pouvant faire avancer le développement social, mais celui-ci ne pourra progresser que si la protection des droits humains internationaux est prise en compte dans son architecture institutionnelle (voir [A/74/493](#)).

2. La fracture numérique

41. Au vu des possibilités offertes par les technologies numériques pour la promotion du développement social et du bien-être de toutes et de tous, l'accès à ces technologies joue un rôle important dans la transition vers le développement durable passant par la justice sociale. Pour ne laisser personne de côté, il faut que toutes et tous soient connectés. Pourtant, il existe actuellement d'importants clivages numériques entre les régions et les pays. Un peu plus de la moitié de la population mondiale utilise Internet (53,6 %), tandis que l'autre moitié (soit 3,6 milliards de personnes) n'y a pas accès⁴⁷. Les quatre cinquièmes de la population non connectée se trouvent en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique⁴⁸. En 2019, 87 % des personnes dans les pays développés étaient connectées, contre 19 % dans les pays les moins avancés⁴⁹.

42. Des fractures numériques sont également clairement visibles à l'intérieur des pays : les groupes déjà marginalisés sont surreprésentés parmi la population non connectée, qui est peu instruite et peu alphabétisée et comprend une part disproportionnée de femmes, d'habitants des zones rurales, de personnes vivant dans la pauvreté et de personnes âgées⁵⁰.

43. En 2019, 48 % des femmes dans le monde utilisaient Internet, contre 58 % des hommes. Cette disparité allait de 3 % dans les pays développés à 43 % dans les pays les moins avancés. Entre 2013 et 2019, cet écart a presque disparu dans les Amériques et s'est réduit dans les pays de la Communauté d'États indépendants et en Europe, mais il s'est creusé dans les États arabes, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Afrique. En moyenne, les femmes sont moins à même que les hommes d'avoir un smartphone dans une proportion de 26 % (70 % en Asie du Sud et 34 % en Afrique)⁵¹. Dans certains cas, elles sont également plus susceptibles de partager les appareils technologiques que d'en posséder, les normes culturelles pouvant entraver plus encore l'accès des femmes au numérique dans certaines régions.

44. Il existe une fracture numérique entre les zones rurales et urbaines dans toutes les régions. Environ 60 % de la population mondiale non connectée vit en milieu rural, principalement en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique⁵². Cette fracture géographique peut être accentuée par la faible densité de population, qui dissuade les opérateurs privés de desservir les zones rurales et difficiles d'accès en raison du manque de rentabilité. En outre, un accès abordable et fiable à l'électricité n'est pas toujours disponible. Alors que le nombre de raccordements au réseau

⁴⁷ Voir <https://www.itu.int/fr/mediacentre/Pages/2019-PR19.aspx>.

⁴⁸ Union internationale des télécommunications (UIT), « Connecting the unconnected: working together to achieve Connect 2020 Agenda targets », document d'information pour la session extraordinaire de la Commission « Le large bande au service du développement durable » et du Forum économique mondial, tenue lors de la réunion annuelle du Forum à Davos-Klosters (Suisse), janvier 2017 (non disponible en français).

⁴⁹ Voir www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/FactsFigures2019.pdf (non disponible en français).

⁵⁰ Groupe de la Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2016 – Les dividendes du numérique* (Washington, 2016).

⁵¹ OCDE, *Bridging the Digital Gender Divide: Include, Upskill, Innovate* (2018) (non disponible en français).

⁵² UIT, « Connecting the unconnected ».

électrique a augmenté dans le monde entier ces dernières années, les taux d'électrification ne suivent pas en Afrique subsaharienne. D'ici à 2030, 89 % des personnes sans accès à l'énergie moderne vivront dans cette région, principalement dans les zones rurales⁵³. Quelque 80 % des pauvres dans le monde vivent dans des zones rurales, ce qui fait de l'accessibilité économique un obstacle supplémentaire à leur inclusion numérique⁵⁴. Les populations rurales sont également moins instruites et moins susceptibles de posséder les compétences numériques nécessaires. Dans le domaine de l'agriculture, les petits exploitants agricoles et les autres habitants des zones rurales risquent d'être laissés de côté dans le passage au numérique.

45. L'évolution rapide de la technologie et le manque d'orientation stratégique vers un développement inclusif et durable risquent de creuser les inégalités existantes et d'en créer de nouvelles. Compte tenu des niveaux élevés de concentration des ressources, des compétences et des capacités nécessaires pour tirer parti des transformations numériques, la poursuite du passage au numérique et le développement axé sur les données risquent d'aggraver la fracture numérique et les inégalités de revenus, plutôt que contribuer au développement durable et plus universel⁵⁵. Ironiquement, ceux qui se trouvent du mauvais côté du fossé numérique sont souvent les groupes sociaux dont le bien-être pourrait être le plus amélioré par ces technologies (voir section III.A.1). Par exemple, les personnes âgées font souvent partie de ceux qui ne bénéficient pas pleinement des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications. Une évaluation de l'OCDE sur les compétences des adultes a montré que les travailleurs âgés demeureraient mal équipés pour travailler efficacement dans un monde numérique, un tiers de ceux qui étaient âgés de 55 à 65 ans n'ayant jamais utilisé d'ordinateur. Les personnes en situation de handicap sont également victimes d'inégalités en matière d'accès à Internet, aux TIC et aux technologies d'assistance. Les peuples autochtones rencontrent des difficultés particulières qui font obstacle à leur inclusion numérique, notamment l'absence de contenu numérique dans leur langue maternelle. Le manque d'accès aux appareils mobiles empêche les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, de bénéficier des avancées réalisées en matière de santé et de banque mobiles. Dans le domaine de l'agriculture, les petits exploitants agricoles et les autres habitants des zones rurales risquent d'être laissés de côté dans le passage au numérique. La crise de la COVID-19, qui a touché près de 1,6 milliard d'élèves dans le monde, a également aggravé les disparités éducatives, car les élèves issus de groupes vulnérables n'ont pas accès à l'enseignement à distance pendant la fermeture des écoles⁵⁶.

⁵³ Agence internationale de l'énergie, *Energy Access Outlook 2017: From Poverty to Prosperity* (2017) (non disponible en français).

⁵⁴ Voir www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2019/04/DraftReport-EGM-Rural-Poverty2019.pdf (non disponible en français).

⁵⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Rapport sur l'économie numérique 2019 - Création et captation de valeur : incidences pour les pays en développement* (2019).

⁵⁶ Organisation des Nations Unies, « L'éducation en temps de COVID-19 et après ».

B. Gérer la transformation numérique de manière à faire progresser le développement social et le bien-être de toutes et de tous et à faciliter une transition passant par la justice sociale

1. Comblent la fracture numérique et assurer l'inclusion numérique des groupes marginalisés

46. Les facteurs à l'origine de la fracture numérique se répartissent en quatre grandes catégories : l'accès (infrastructures insuffisantes et absence de cadre réglementaire favorable et de politiques pertinentes) ; l'accessibilité économique (coût de la connexion) ; les compétences (aptitude à se servir des outils numériques) ; le manque de connaissance et de pertinence (mauvaise connaissance des avantages liés au fait d'être connecté, absence de contenu pertinent dans les langues locales et existence d'obstacles culturels à l'utilisation d'Internet). L'importance relative de ces facteurs varie selon les pays et les régions. Pour bâtir une économie et une société numériques inclusives, il faut adopter une approche globale et des politiques intégrées qui soient adaptées au contexte national et régional.

47. Pour remédier au manque d'infrastructures informatiques efficaces et abordables, en particulier dans les zones rurales et reculées, il est essentiel de nouer des partenariats avec le secteur privé, puisque les entreprises jouent un rôle de premier plan dans le financement de ces infrastructures et la mise en place des réseaux. Dans les pays en développement, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales financent également les projets d'infrastructures informatiques. Il est nécessaire d'instaurer un cadre réglementaire favorable aux TIC si l'on veut promouvoir la concurrence et un accès équitable pour toutes et tous. Les outils réglementaires, notamment les règlements sur les droits de passage, sur l'accès au réseau informatique et sur le partage des infrastructures, peuvent favoriser le déploiement d'infrastructures à large bande⁵⁷. Le Bangladesh et le Myanmar ont tous deux augmenté la couverture du haut débit en quatre ans (de moins de 10 % à plus de 90 % de leur population) en ouvrant la concurrence⁵⁸. Les obligations de service universel et les fonds consacrés à ce service, généralement financés par les contributions obligatoires des opérateurs de télécommunications, peuvent servir à développer les TIC dans les collectivités mal desservies et reculées. En 2019, 164 pays s'employaient à étendre la desserte numérique dans les zones rurales au moyen de plans nationaux en faveur de la connexion à haut débit⁵⁹. Comme l'a souligné la Commission « Le large bande au service du développement durable », créée par l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans son manifeste pour la connectivité universelle, l'objectif de l'accès universel au haut débit supposera des efforts collectifs et collaboratifs⁶⁰, car on estime qu'il faudra 428 milliards de dollars, dont 97 milliards uniquement pour l'Afrique subsaharienne, pour permettre au monde entier d'être connecté d'ici à 2030⁶¹.

48. L'accessibilité économique est un autre obstacle majeur à la réduction de la fracture numérique, en particulier pour les groupes marginalisés et les populations

⁵⁷ Voir www.itu.int/net4/itu-d/irt/#/tracker-by-country/regulatory-tracker/2019 (consulté le 26 octobre 2020) (non disponible en français).

⁵⁸ Union internationale des télécommunications, *ICTs, LDCs and the SDGs: Achieving Universal and Affordable Internet in the Least Developed Countries* (Genève, 2018) (non disponible en français).

⁵⁹ Voir <https://broadbandcommission.org/Documents/SOBB-REPORT%20HIGHLIGHTS-v3.pdf> (non disponible en français).

⁶⁰ Voir https://broadbandcommission.org/Documents/BroadbandCommission_manifesto_FR.pdf.

⁶¹ Voir www.itu.int/en/myitu/Publications/2020/08/31/08/38/Connecting-Humanity (non disponible en français).

rurales pauvres. Les dépenses que nombre des internautes allouent aux TIC pour y accéder et bénéficier des services associés dépassent le seuil d'accessibilité fixé par la Commission « Le large bande au service du développement durable », qui correspond à 5 % du revenu national brut par habitant⁶². En Afrique, le prix moyen de la connexion fixe à large bande représente 64 % du revenu moyen⁶³. La réglementation visant à garantir un marché plus concurrentiel accélérera la mise en place d'infrastructures et contribuera à aligner plus étroitement les prix sur les coûts. En République-Unie de Tanzanie, l'arrivée de Viettel a déclenché une guerre des prix, qui a finalement fait baisser de 70 % le coût du forfait Internet mobile de 500 Mo entre 2015 et 2016⁶⁴.

49. Les États peuvent également élargir l'accès aux infrastructures numériques à un coût abordable en accordant des subventions ciblées ou des abattements fiscaux aux groupes vulnérables. La Colombie a mis en place un programme d'aide en faveur des ménages à faibles revenus, par lequel elle subventionne l'accès à une connexion Internet fixe⁶⁵. De même, les centres Internet destinés aux populations non connectées, qu'on trouve dans les télécentres, les centres socioculturels et les bibliothèques publiques, peuvent permettre d'accéder gratuitement à des ordinateurs et à d'autres appareils ainsi qu'à une connexion Internet. La rationalisation de la fiscalité peut rendre la technologie plus abordable. En 2014, les taxes sur les téléphones portables représentaient en moyenne 22,6 % de leur prix⁶⁶.

50. Le manque de compétences numériques constitue un obstacle majeur et grandissant à l'inclusion numérique. Il faut de toute urgence investir dans l'éducation, l'alphabétisation et les compétences numériques. Les écoles sont au cœur de ces efforts, car le niveau d'éducation atteint est l'un des meilleurs indicateurs du niveau de compétence numérique. Il demeure important d'accroître le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire pour combler le fossé numérique. Les pays devraient élaborer des stratégies nationales de développement des compétences numériques qui intègrent ces dernières dans les programmes d'enseignement nationaux, favorisent la connectivité des écoles et facilitent l'apprentissage numérique tout au long de la vie. Par exemple, « Giga », une initiative mondiale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'UIT, a pour objectif de connecter toutes les écoles à Internet. Ces mesures peuvent également remédier à l'inadéquation qui existe entre les compétences acquises par les jeunes au cours de leur éducation et les compétences numériques demandées sur le marché du travail. Mis au point par l'UNESCO, le Cadre mondial pour l'alphabétisation numérique peut être utilisé pour suivre, évaluer et développer plus avant l'aptitude à se servir des outils numériques parmi tous les groupes d'âge⁶⁷. Les écoles raccordées à Internet peuvent ouvrir la voie à la connexion et à l'autonomisation de populations locales entières. La Colombie collabore avec le secteur privé pour que les écoles des zones rurales puissent se connecter à Internet par satellite⁶⁸. Les centres socioculturels et les bibliothèques sont également des moyens importants de promotion des compétences numériques, en particulier pour les populations qui ne sont plus en âge d'être scolarisées.

⁶² UIT, « Connecting the unconnected ».

⁶³ Voir www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/eca_policy_brief_improved_access_to_broadband_rev1_0.pdf (non disponible en français).

⁶⁴ UIT, *ICTs, LDCs and the SDGs*.

⁶⁵ UIT, « Connecting the unconnected ».

⁶⁶ GSM Association, *Digital Inclusion and Mobile Sector Taxation 2015* (Londres, 2015) (non disponible en français).

⁶⁷ Voir <http://uis.unesco.org/en/news/tools-help-countries-measure-digital-literacy> (non disponible en français).

⁶⁸ UIT, « Connecting the unconnected ».

51. Les faibles incitations à utiliser Internet du fait du manque de contenu pertinent sont un autre obstacle important à l'inclusion numérique. Les solutions numériques, notamment celles qui s'adressent aux utilisateurs peu qualifiés et peu alphabétisés, sont plus efficaces lorsque le contenu est simple, clair et culturellement adapté. Associer les utilisateurs finals à la création des contenus qui leur sont destinés peut contribuer à garantir que ceux-ci sont adaptés au public et à ses besoins, inclusifs et représentatifs de la diversité des langues et des cultures. Ainsi, The Talking Book, un lecteur et enregistreur audio conçu en collaboration avec son public cible, fournit aux populations rurales de quatre pays africains des informations facilement assimilables sur l'agriculture et les moyens de subsistance⁶⁹. Les campagnes de sensibilisation peuvent aider le public à mieux connaître les services disponibles sur Internet et à accepter de les intégrer dans sa culture. Les personnes peu alphabétisées peuvent utiliser un appareil avec l'aide d'intermédiaires de confiance, généralement des membres plus jeunes de leur famille ou de leur collectivité. La Thaïlande a mis sur pied 21 centres Internet ruraux pour doter les jeunes de compétences informatiques, l'idée étant que ceux-ci puissent, par la suite, apprendre à leur entourage à utiliser les plateformes de commerce électronique et développer les activités et les revenus de leurs familles⁷⁰.

52. L'inclusion numérique des groupes marginalisés nécessite des mesures multiformes, notamment en vue de : recenser et modifier les politiques et les systèmes d'exclusion ; tenir des forums multipartites spécialisés réunissant les pouvoirs publics, les organisations de la société civile représentant les groupes marginalisés, les entreprises et les concepteurs de technologies, de sorte à prendre en compte les différents points de vue dans la conception des TIC et des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation ; sensibiliser à l'exclusion numérique des groupes marginalisés ; lutter contre les stéréotypes, au moyen d'une représentation plus valorisante des femmes, des personnes âgées et d'autres groupes marginalisés. Les services numériques ciblés sont une autre mesure qui gagne en importance. Quelque 80 % des États Membres fournissent des services numériques destinés en particulier aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux migrants et aux personnes vivant dans la pauvreté. Parmi les mesures visant à réduire les inégalités fondées sur le genre, on peut citer les plans nationaux pour la connectivité à haut débit qui tiennent compte des questions de genre, la réduction du déficit de compétences numériques par l'éducation et la mise en place d'un accès public à Internet et de lieux de formation adaptés aux femmes. L'UIT et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont créé EQUALS, un partenariat mondial qui a vocation à renforcer l'engagement politique et à tirer parti des connaissances et des ressources pour parvenir à l'égalité numérique entre les femmes et les hommes⁷¹.

53. Pour supprimer les obstacles supplémentaires rencontrés par les personnes en situation de handicap, tels que ceux liés au coût (qui s'expliquent par les revenus plus faibles de ces personnes et les dépenses liées à leur handicap) et à l'accessibilité restreinte des équipements informatiques, des programmes et des sites Web, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures ciblées, notamment l'apport d'un soutien financier et l'élaboration de normes pour l'accessibilité des TIC, ainsi que des principes de conception inclusive (« design to the edges »). Les normes d'accessibilité devraient également être prises en compte dans les procédures nationales d'achat relatives aux TIC.

⁶⁹ Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265537> (non disponible en français).

⁷⁰ Voir <https://news.itu.int/thailands-rural-internet-centres-connecting-unconnected/> (non disponible français).

⁷¹ Voir www.equalso.org/about-us (non disponible en français).

54. Si les technologies numériques et Internet offrent aux peuples autochtones des moyens de préserver et de faire connaître leur culture, elles représentent également une menace potentielle en ce qui concerne la dilution de cette culture. La création de partenariats étroits entre les dirigeants autochtones, les organisations du secteur public et les entreprises privées peut favoriser l'inclusion numérique des peuples autochtones⁷². Des mesures ciblées devraient être prises en parallèle pour renforcer le pluralisme des médias, médias autochtones inclus, et développer les initiatives d'administration et de collectivité électroniques respectueuses des différences culturelles.

55. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent près d'un quart des internautes. En 2017, 70,6 % des jeunes de la planète étaient connectés⁷³. S'ils sont souvent considérés comme des « enfants du numérique » et des « utilisateurs précoces », les jeunes possèdent rarement les compétences numériques professionnelles recherchées sur le marché de l'emploi. Il est essentiel d'améliorer leurs compétences numériques pour renforcer leur employabilité. Compte tenu des préoccupations croissantes concernant les effets de la connectivité numérique sur la santé mentale et le bien-être des jeunes, il est nécessaire de poursuivre les recherches et les politiques visant à protéger et soutenir ces derniers.

56. Il faut de toute évidence définir un ensemble d'indicateurs clairs et convenus permettant de suivre et d'orienter les activités visant à promouvoir l'inclusion numérique. La ventilation des données par zone géographique et par type d'utilisateur (y compris par âge et par sexe) permet de mener des interventions publiques ciblées en faveur des zones et des groupes les plus marginalisés. La collecte de données étant de plus en plus complexe, la création d'indicateurs d'inclusion numérique plus complets a des implications financières. Il est néanmoins essentiel d'investir dans ces indicateurs. Les organismes nationaux de statistique pourraient faire un meilleur usage des données collectées par le secteur privé. Il demeure primordial de suivre une approche participative s'agissant de concevoir les indicateurs et de collecter les données nécessaires au suivi de l'inclusion numérique.

2. Renforcer la gouvernance et les partenariats numériques

57. L'architecture de coopération numérique actuelle et les cadres législatifs nationaux et internationaux doivent encore suivre le rythme du changement numérique pour offrir des conditions réglementaires favorables permettant de garantir l'application du principe de responsabilité et de transparence dans le fonctionnement des technologies et l'utilisation des données. La législation relative aux technologies numériques doit être élaborée selon une approche inclusive et participative afin de tenir compte des effets multiformes et dynamiques des technologies numériques sur les intérêts d'un large éventail de parties prenantes.

58. Les lacunes en matière de coopération et de gouvernance numériques font obstacle aux applications possibles et actuelles des technologies numériques dans le domaine du développement social. Par exemple, en ce qui concerne l'inclusion financière, la fragmentation des systèmes et le manque de coopération à l'échelle nationale et internationale empêchent de tirer pleinement parti des avantages offerts par les technologies numériques⁷⁴. La mise en place de normes internationales sur

⁷² Voir www.internetsociety.org/wp-content/uploads/2020/04/ICS-2019-Report-EN.pdf (non disponible en français).

⁷³ Voir <https://www.itu.int/fr/mediacentre/backgrounders/Pages/digital-inclusion-of-youth.aspx>.

⁷⁴ Organisation des Nations Unies, Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, « L'ère de l'interdépendance numérique », rapport de 2019.

l'interopérabilité transfrontalière de l'argent mobile pourrait favoriser l'innovation⁷⁵. Dans le secteur de la santé, les mesures prises pour établir des normes internationales sur l'interopérabilité des dossiers médicaux électroniques sont un pas dans la bonne direction. La confidentialité, la sécurité et la gestion responsable des données constituent la pierre angulaire des droits humains à l'ère numérique. Le cadre juridique régissant l'utilisation des technologies numériques devrait assurer le respect des principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée adoptés en 2018 par le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination⁷⁶. Par exemple, en ce qui concerne les systèmes d'identification numérique, le risque de violation des données pourrait menacer la vie privée de millions de personnes. Un grand débat national permettrait de s'assurer que les lois nationales régissant les systèmes d'identification numérique sont élaborées de manière juste, transparente et inclusive et accompagnées d'options de retrait et d'outils permettant de surveiller l'utilisation de ces systèmes et de remédier aux abus.

59. Parallèlement, les États devraient orienter les activités d'innovation de façon à garantir la prise en compte des principes d'inclusion et de durabilité dans la conception des technologies émergentes. En raison du manque de cohérence entre la science, la technologie et l'innovation, d'une part, et les objectifs de développement durable, d'autre part, les stratégies nationales concernant les technologies d'avant-garde sont rarement axées sur le développement durable⁷⁷. Les innovations révolutionnaires qui s'attaquent aux problèmes sociaux et aux difficultés de développement de nature complexe et interdépendante peuvent grandement faciliter la transition vers le développement durable passant par la justice sociale. Parmi les pistes prometteuses susceptibles de renforcer cette cohérence figurent des programmes financés par l'État, des initiatives menées par des organisations philanthropiques, des programmes de financement axés sur des objectifs déterminés, qui sont financés par les banques d'investissement des États et créent une demande pour les nouvelles technologies, et des initiatives public-privé telles que Gavi Alliance⁷⁸.

60. Au niveau des politiques, les autres mesures prises comprennent la mise en place d'activités de prospective technologique, l'objectif étant de mieux comprendre les évolutions technologiques et les effets sociaux, économiques et environnementaux que celles-ci pourraient avoir à long terme, ainsi que l'apport de nouvelles compétences techniques aux gouvernements dans le cadre de programmes de bourses relatifs à la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, qui permettent aux chercheurs et praticiens dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques de participer à l'élaboration des politiques. Ces bourses servent également à recruter des personnes issues de groupes sous-représentés dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, telles que les femmes, les personnes en situation de handicap et les membres de peuples autochtones, dans l'optique de diversifier les perspectives et d'assurer une large diffusion des avantages découlant de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.

61. La coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire, peut renforcer les réseaux de

⁷⁵ GSM Association, *State of the Industry Report on Mobile Money 2018* (Londres, 2019) (non disponible en français).

⁷⁶ Voir www.unsystem.org/personal-data-protection-and-privacy-principles (non disponible en français).

⁷⁷ CNUCED, *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021* (à paraître).

⁷⁸ Voir https://unctad.org/system/files/official-document/dtlstict2017d4_en.pdf (non disponible en français).

recherche dont la portée dépasse les frontières, les institutions et les disciplines. Elle peut également aider les pays à accroître leurs capacités nationales en matière de science, de technologie et d'innovation. L'aide publique au développement dans ce domaine reste insuffisante (moins de 4 % des engagements pris en faveur des pays en développement en 2017) et devrait être augmentée. À cet égard, le Secrétaire général a lancé le Plan d'action de coopération numérique en juin 2020.

IV. Conclusion et recommandations

62. Le monde est à un tournant de son histoire. Alors qu'il reste dix ans pour achever la mise en œuvre du Programme 2030, la pandémie de COVID-19 pose des problèmes sans précédent et multiformes qui nuisent au développement social et au bien-être des populations du monde entier, notamment des personnes en situation de vulnérabilité, qui sont les plus durement touchées. Ces problèmes s'entrecroisent avec des inégalités profondes et croissantes, l'extrême pauvreté, le chômage, l'exclusion, la surconsommation, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques. Ils s'amplifient mutuellement, mettant encore plus nettement en évidence la fragilité des systèmes actuels et la nécessité d'assurer une transition vers le développement durable passant par la justice sociale.

63. Si les technologies numériques peuvent aider à faire face à ces problèmes et à accélérer la réalisation du Programme 2030, elles engendrent également de nouveaux risques. Le rythme effréné de la transformation numérique devrait encore aggraver la fracture numérique dans de nombreuses régions du monde et, de ce fait, exacerber les inégalités socioéconomiques existantes. Un manque de cohérence est également à déplorer entre la science, la technologie et l'innovation, d'une part, et les politiques socioéconomiques, d'autre part, si bien que les nouvelles technologies ne servent pas nécessairement à faire progresser le développement social ou à améliorer le bien-être de tous.

64. Le relèvement après la pandémie de COVID-19 est l'occasion de promouvoir une transition vers le développement durable qui passe par la justice sociale, dans le cadre de laquelle la croissance économique servirait à améliorer les capacités et le bien-être humains tout en protégeant la planète. Si l'on veut effectuer une telle transition, il faut changer les mentalités et les approches, ce qui implique d'abandonner la recherche de gains économiques et matériels à court terme au profit d'un rééquilibrage des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre du Programme 2030, afin de construire un avenir commun durable pour toutes et tous.

65. À cette fin, la Commission voudra peut-être examiner les recommandations ci-après :

a) Pour réduire les inégalités et la pauvreté dans toutes leurs dimensions et lutter contre l'insécurité alimentaire, les États Membres devraient définir et suivre de nouveaux modèles de développement socioéconomique, tout en s'employant à rééquilibrer l'efficacité économique et la résilience sociale et environnementale, en application des modèles de production et de consommation « axés sur l'être humain et respectueux de la planète » ;

b) Pour assurer une transition vers le développement durable passant par la justice sociale, les États Membres devraient continuer de renforcer, en fonction du contexte national, leurs systèmes de protection sociale, notamment les socles de protection sociale, et envisager d'étendre cette couverture à toutes les personnes, en particulier à celles qui sont sans emploi ou qui ne peuvent pas travailler, à celles qui travaillent dans le secteur informel et à celles qui sont durement touchées par la transformation numérique ou par la transition vers la croissance verte, en accord avec les cibles 1.3 et 3.8 associées aux objectifs de

développement durable et à la Recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du Travail concernant les socles nationaux de protection sociale. Les approches innovantes permettant de financer de manière durable les systèmes et mesures de protection sociale ainsi que la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie aux fins du renforcement des compétences devraient faire partie intégrante de cette stratégie, de sorte à aider les personnes à gérer ces transitions dans leur vie privée et leur vie professionnelle et à assurer un avenir du travail centré sur l'humain, comme le prévoit la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail ;

c) Les États Membres devraient combler la fracture numérique et promouvoir l'inclusion numérique en tenant compte des contextes nationaux et régionaux ainsi qu'en remédiant aux problèmes liés à l'accès (infrastructures insuffisantes), à l'accessibilité économique (coût de la connexion à Internet, des ordinateurs et d'autres dispositifs similaires), aux compétences (aptitude à se servir des outils numériques) ainsi qu'au manque de connaissance et de pertinence (méconnaissance des avantages et absence de contenu pertinent dans les langues locales) ;

d) Les États Membres devraient s'efforcer de parvenir à une connectivité universelle, par exemple en nouant des partenariats essentiels, comme l'a souligné la Commission « Le large bande au service du développement durable » dans son manifeste ;

e) Les États Membres, les communautés internationales et les entités des Nations Unies devraient mettre au point une approche globale et multidimensionnelle ainsi que des stratégies et des politiques ciblées pour s'attaquer aux obstacles qui entravent l'inclusion numérique des groupes et populations marginalisés, en collaboration avec toutes les autres parties prenantes, notamment les gouvernements nationaux et locaux, le secteur privé, le monde universitaire, les experts dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, les organisations de la société civile et les représentants des groupes marginalisés et défavorisés, en particulier les femmes et les filles, les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones et les personnes âgées ;

f) Toutes les parties prenantes devraient renforcer la gouvernance et les partenariats numériques existants et, le cas échéant, en établir de nouveaux, afin de mettre en place un cadre réglementaire favorable qui garantit l'application du principe de responsabilité et de transparence dans le fonctionnement des technologies et l'utilisation des données, dans le respect intégral des droits humains, notamment du droit à la vie privée, et de manière inclusive et participative, notamment par un dialogue social efficace, de façon à prendre pleinement en compte les intérêts d'un large éventail de parties prenantes ;

g) Toutes les parties prenantes devraient envisager de donner une direction aux activités d'innovation de manière à garantir la prise en compte des principes d'inclusion et de durabilité dans la conception des technologies émergentes, le but étant que celles-ci contribuent à faire progresser le développement social et à améliorer le bien-être de toutes et de tous et facilitent ainsi la mise en œuvre du Programme 2030 ;

h) Le système des Nations Unies devrait continuer à accompagner les États Membres dans leur quête de transitions vers le développement durable passant par la justice sociale et faciliter la coopération numérique internationale en faveur des pays en développement.